



INSTITUTION SAINT-JOSEPH DU MONCEL

CIRCULAIRE DE RENTREE année scolaire 2018/2019

POUR LE PRIMAIRE :

I – PERISCOLAIRE

De 7h15 à 8h00 à compter du mardi 4 septembre

Le périod scolaire débutera le lundi 3 septembre 2018.

De 16h30 à 17h30, il s'agit de l'étude surveillée du CP au CM2 et d'une garderie pour les maternelles.

De 17h30 à 18h30 il s'agit d'une garderie (Voir feuille des tarifs)

Aucun changement de régime sera possible en cours de trimestre.

II - CANTINE

Les repas sont servis le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les élèves désirant occasionnellement déjeuner à la cantine, devront prendre un ticket repas auprès de Lydie ou Carole, au primaire. (voir feuille des tarifs).

Aucun changement de régime ne sera possible en cours de trimestre.

III – TENUE ET COMPORTEMENT

En rappel du règlement, les élèves devront se présenter dans l'établissement avec la blouse de l'école attachée et propre et une tenue conforme au projet de l'établissement. Il est interdit de venir avec des bijoux, casquette, caleçon de bain, jean déchiré, piercing, cheveux longs pour les garçons, legging, short, dessins dans les cheveux... et une conduite vulgaire aussi bien dans l'établissement qu'à l'extérieur interdiront l'accès à l'établissement.

La politesse et la correction sont particulièrement exigées.

Sur le temps scolaire de 8h à 16h15 les élèves sont soumis au règlement intérieur, pendant le temps du périod scolaire matin, midi et soir les élèves doivent avoir un comportement en adéquation avec notre projet d'établissement. Si cela n'était pas le cas alors nous serions contraints de ne plus accepter l'élève pour une période définie par l'institution.

IV -FOURNITURES SCOLAIRE

L'école a remis le pack fournitures le mardi 3 juillet 2018 aux familles. Toutes les fournitures devront être étiquetées et remis le jour de la rentrée à l'enseignante. Ses fournitures seront facturées aux familles au cours du premier trimestre 2018. En cas de départ anticipé de l'élève le solde du pack fournitures vous sera réclamé.

IV – CAHIER DE LIAISON ET CARTE

Les élèves doivent toujours avoir en leur possession *le cahier de liaison*. Les parents doivent le vérifier chaque soir et le signer si nécessaire.

Pour les élèves autorisés à sortir seul de l'école aux heures de sorties, une carte de sortie leur sera remise. Toute carte détériorée ou perdue sera remplacée et facturée 5€.

V- PONCTUALITE ET ABSENTEISME

Nous rappelons qu'en cas d'absence d'un élève, pour quelque motif que ce soit, afin de se conformer au règlement et respecter la plus élémentaire des politesses, les familles doivent prévenir l'établissement avant 09 heures, par téléphone. Un trop grand nombre d'absences pourra entraîner une exclusion de l'établissement assortie d'un signalement au service de la protection de l'enfance.

Les demandes de sortie exceptionnelle doivent être notifiées à l'enseignant, par écrit, via le carnet de liaison.

VI – CONSIGNES

Elles auront lieu le samedi de 9h à 11h, dans les bâtiments de l'Institution ou le soir de 16h30 à 17h30 les jours de classe. Toute absence à une consigne entraîne une exclusion de l'établissement jusqu'à la consigne suivante.

VII – PASTORALE

Reportez-vous à la circulaire pastorale pour le fonctionnement. Les inscriptions au catéchisme ou à la culture chrétienne se feront au cours du mois de d'octobre.

VIII -DIVERS

Merci de remettre le jour de la rentrée la fiche de renseignements que vous trouverez sur le site internet.

Pour la rentrée 2018/2019 l'école primaire de l'Institution St Joseph du Moncel vous propose des nouveautés :

- anglais renforcé (pause méridienne)

- soutien scolaire : de 16h30 à 17h30 avec une enseignante diplômée.

Les prix proposés restent dans la politique de l'établissement et sont un complément d'enseignement de qualité à des tarifs inférieurs à ceux généralement pratiqués (voir document sur le site).

IX - DATES A RETENIR

Réunion parents / professeurs : Les enseignants présenteront leur méthode à l'ensemble des parents, d'où l'intérêt d'être présent dès le début de la réunion. Ces réunions auront lieu au cours de la première semaine du mois de septembre (sauf la maternelle) sans la présence des enfants.

Classe de Maternelle : le vendredi 14 septembre à 17h00

Classe de CP : le lundi 3 septembre à 17h00

Classe de CE1 : le lundi 3 septembre à 18h00

Classe de CE2 : le mardi 4 septembre à 17h00
Classes de CM1 : le mardi 4 septembre à 17h00
Classe de CM2 : le mardi 4 septembre à 18h00
Classe de CM1/CM2 : le jeudi 6 septembre à 17h00.

POUR LE SECONDAIRE :

I - ELEVES DE 5^{ème}

Les élèves de cinquième ont la possibilité de débiter une seconde langue vivante en Allemand ou en Espagnol.

Les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} peuvent choisir une option foot, théâtre ou équitation + UCAPE en 5^{ème} (nombre de place limitées)

A cet effet, vous voudrez bien remplir le formulaire en ligne.

II – ETUDE

L'étude du soir du secondaire, qui a lieu de 16H25 à 17H20 est facultative. Elle sera facturée 51 € par trimestre, en supplément de la contribution familiale. Elle débutera le Lundi 03 septembre. Elle n'est pas assurée le vendredi soir.

III – RESTAURATION

Les repas sont servis les lundis, mardis, jeudis, vendredis. Pour les élèves demi-pensionnaires des lycées, un repas est prévu le mercredi midi. Les élèves désirant occasionnellement déjeuner au self, devront prendre un ticket repas à l'accueil (voir feuille tarifs).

Aucun changement de régime ne sera possible en cours de trimestre.

IV - LIVRES SCOLAIRES

COLLEGE : (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) Les livres scolaires sont prêtés par l'école. Ils sont distribués au début de l'année scolaire et repris en fin d'année. Les élèves doivent en avoir le plus grand soin puisque ceux-ci devront être utilisés par leurs camarades dès l'année suivante. Si certains livres étaient rendus en trop mauvais état, les parents devraient en payer le remplacement.

LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Les manuels scolaires seront loués au prix de 70 €.

- Pour les élèves de seconde, la subvention attribuée par le Conseil Régional étant de 100 €, le montant de la location sera débité intégralement de la carte « génération #HDF ». Il restera un crédit de 30 € sur cette carte.

- Pour les élèves de première et terminale, le montant de l'allocation étant de 55 €, un complément de 15 € sera demandé lors de la remise des manuels.

LYCEE PROFESSIONNEL

Pour les classes du lycée professionnel : 2^{de} pro, 1^{ère} et Tle pro, les livres seront loués à la rentrée scolaire au prix de 50 €. Le coût de la location sera débité de la carte « génération #HDF » fournie par le Conseil Régional.

Caution : Un chèque de caution de 100 euros vous sera demandé en début d'année à la perception des manuels. Faute de dépôt du chèque dans le délai demandé, l'élève se verra destitué de ses manuels et devra les acheter par ses propres moyens.

V – SPORTS : classes secondaires

L'Association Sportive propose des activités de sports collectifs et d'athlétisme en sus du temps scolaire, les compétitions se déroulant certains mercredis (un élève inscrit en compétition s'engage à s'y rendre). Se renseigner auprès des enseignants d'EPS (classes secondaires). Pour la tenue de sport se reporter aux documents en ligne. Par souci d'hygiène, cette tenue est EXCLUSIVEMENT réservée au sport. Pour éviter pertes et vols, nous demandons que toutes les affaires soient marquées au feutre indélébile.

VI – TENUE

En rappel du règlement, les élèves devront se présenter dans l'établissement dans une tenue propice au travail et non aux loisirs. Une tenue non conforme au projet de l'établissement (bijoux, casquette, caleçon de bain, jean déchiré, piercing, cheveux longs pour les garçons...) et une conduite vulgaire aussi bien dans l'établissement qu'à l'extérieur interdiront l'accès à l'établissement. La politesse et la correction sont particulièrement exigées.

VII – CARNET DE CORRESPONDANCE ET CARTE

Les élèves doivent toujours avoir en leur possession *la carte personnelle* délivrée en début d'année scolaire ainsi que leur *carnet de correspondance*. Les parents sont invités à le vérifier chaque soir. La carte est indispensable aux demi-pensionnaires pour accéder au self et aux externes pour la sortie du midi. Toute carte détériorée ou perdue sera remplacée et facturée 5 €. Il en sera de même pour le carnet de correspondance.

VIII - PONCTUALITE ET ABSENTEISME

Nous rappelons qu'en cas d'absence d'un élève, pour quelque motif que ce soit, afin de se conformer au règlement et respecter la plus élémentaire des politesses, les familles doivent prévenir l'établissement avant 09 heures, par téléphone et remplir le coupon prévu à cet effet dans le carnet de correspondance. Un trop grand nombre d'absences pourra entraîner une exclusion de l'établissement assortie éventuellement d'un signalement au service de la protection de l'enfance. Toute demande de sortie exceptionnelle doit être notifiée par écrit 24 heures à l'avance, au moyen du carnet de correspondance et présentée à l'adjoint de direction responsable de cycle. Pour les élèves du primaire, les demandes de sortie exceptionnelle doivent être notifiées à l'enseignant, par écrit, via le carnet de liaison.

IX – CONSIGNES

Elles auront lieu le samedi de 9h à 11h. Toute absence à une consigne entraîne une exclusion de l'établissement jusqu'à la consigne suivante.

X – PASTORALE

Reportez-vous à la circulaire pastorale pour les modalités. Les inscriptions à l'aumonerie se feront au cours du mois de septembre.

XI – DIVERS

Vous voudrez bien nous communiquer, sur le formulaire en ligne, VOS NUMEROS de téléphone où l'on peut vous joindre en cas d'urgence et tout changement d'adresse. A saisir sur le formulaire en ligne.

Bourses :

Collège: Les élèves bénéficiant d'une bourse départementale en 2017/2018 doivent renouveler leur demande pour 2018/2019, cette bourse étant annuelle. Pour ceux qui n'en bénéficiaient pas en 2017/2018 et susceptibles d'y prétendre, ils devront se présenter à l'administration pour retirer un dossier dès le mois de septembre. Pour les bourses nationales la démarche est la même que pour la bourse départementale.

Lycée: le dossier n'est pas à refaire tous les ans. Les demandes de bourse nationale lycée se font aux environs du mois d'avril de l'année en cours pour la rentrée suivante.

Transports: Les élèves qui n'ont pas demandé leur carte de car ou SNCF doivent le faire impérativement avant la rentrée auprès de la société Kéolis secteur Sud Est 21 rue Félix Louat Senlis 03 44 53 93 60.

XII - DATES A RETENIR

Rencontre avec les équipes pédagogiques : présentation du cycle aux parents.

Secondaire

Classes de 6^{ème} A ,B ,C, D, E, F jeudi 6 septembre à 18 heures.

Classes de 5^{ème} A, B, C, D,E , F mardi 11 septembre à 18 heures.

Classes de 4C/3C le vendredi 7 septembre à 18 heures.

Classes de 2^{de} d'enseignement général le lundi 10 septembre à 18h00.

Classe de 2^{de} d'enseignement professionnel le lundi 3 septembre à 18h00.

POUR LE PRIMAIRE ET LE SECONDAIRE :

I - ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.P.E.L (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

L'assemblée générale de l'A.P.E.L se tiendra le vendredi 28 septembre à 20h30 dans l'enceinte de l'établissement.

Une convocation vous sera transmise en temps utile.

II - VACANCES SCOLAIRES

RENTREE : Primaire : le 03/09/2018 à 8h15
 Sixième et BTS : le 03/09/2018 à 8h05
 Lycées : le 03/09/2018 à 13h50
 Collège : le 04/09/2018 à 8h05

ECOLE : L'école primaire sera fermée le lundi 15 octobre en raison d'une journée pédagogique.
L'école fermera le mardi 2 juillet 2019 pour les vacances d'été.

SECONDAIRE : Le collège et les lycées seront en journée pédagogique le vendredi 5 février.
L'établissement sera fermé ce jour là.

TOUSSAINT : du 19/10/2018 après la classe au 05/11/2018 au matin.
NOEL : du 21/12/2018 après la classe au 07/01/2019 au matin.
HIVER : du 08/02/2019 après la classe au 25/02/2019 au matin
PRINTEMPS : du 05/04/2019 après la classe au 22/04/2019 au matin
 Pentecôte : du mercredi 29/05/2019 après la classe au 03/06/2019 au matin
ETE : à compter du 05/07/2019 après la classe

III - NOUVEAUX ELEVES

Fournir impérativement l'EXEAT remis par l'établissement d'origine précisant le numéro de l'établissement et le numéro d'identifiant de l'élève.

